

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

VEUILLEZ COMPLÉTER LE FORMULAIRE ET L'ENVOYER PAR EMAIL

OU PAR FAX A:

Autisme-Europe a.i.s.b.l.

Rue Montoyer 39 bte 11

B-1000 Bruxelles

Tel.: 0032 (0) 2.675.75.05

Fax: 0032 (0) 2.675.72.70

Email: secretariat@autismeurope.org

Nom

Rue

Numéro Boîte

Code postal Ville

Pays

Tél.

Fax

Email

Je souhaite devenir membre individuel (30€)

Je souhaite devenir membre d'honneur (150€)

Je souhaite m'inscrire à la revue LINK (23€)

*Je désire recevoir la revue LINK en: Je paye la somme de:

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Anglais | <input type="checkbox"/> 23€ |
| <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> 30€ |
| <input type="checkbox"/> Portugais | <input type="checkbox"/> 150€ |

par versement au numéro de compte:
Dexia Bank
IBAN: BE21 0682 0816 9303 BIC: GKCCBEBB

par carte de crédit sur le site Internet:
www.autismeurope.org

AUTISME

Handicap complexe permanent identifiable dès la prime enfance, l'autisme résulte de causes médicales multiples qui interfèrent avec le développement et le fonctionnement normal du cerveau. Bien que les mécanismes précisément impliqués dans ce dysfonctionnement neurologique ne soient pas encore bien définis, l'autisme affecte profondément la façon dont la personne communique et interagit avec son entourage. Contrairement à ce que l'on a pensé initialement, l'autisme n'est pas un handicap rare. On sait maintenant que, si l'on considère l'ensemble du spectre des troubles autistiques, ce handicap affecte presque 6 personnes sur 1000.

L'autisme peut apparaître dans n'importe quelle famille, indépendamment de l'origine ethnique ou de la classe sociale. L'autisme est quatre fois plus fréquent chez les garçons que chez les filles et est souvent, mais pas dans tous les cas, associé à d'autres handicaps, plus particulièrement des troubles généraux d'apprentissage à des degrés divers et des troubles du comportement.

Les personnes autistes peuvent progresser de manière remarquable si le diagnostic est posé très jeune et si un traitement spécifique et un programme éducatif personnalisé sont mis en place très tôt. Cependant, la plupart des personnes autistes et de leurs familles ont besoin d'un soutien intensif pour pouvoir développer au mieux leurs potentialités et alléger les difficultés quotidiennes liées à l'autisme.

Même s'il existe de bons modèles de services destinés aux personnes autistes, la plupart d'entre elles ne peuvent pas bénéficier des progrès réalisés ces dernières décennies dans le domaine médical, scientifique, éducatif et social. Ces lacunes engendrent beaucoup de souffrances et de handicaps surajoutés et constituent une forme de discrimination qu'Autisme-Europe s'engage à combattre fermement.

La mission statutaire d'Autisme-Europe est d'améliorer la vie des personnes autistes en faisant valoir leurs droits. Notamment en :

- Représentant les personnes autistes auprès de toutes les institutions de l'Union Européenne.
- Favorisant la sensibilisation aux thèmes de la prise en charge adaptée, de l'éducation et du bien-être des personnes autistes
- Favorisant l'échange d'information, de bonnes pratiques et d'expériences.

Autisme - Europe

a.i.s.b.l.



*Une association européenne
qui aide à améliorer la vie des
personnes dont l'existence est
marquée par l'autisme*

Rue Montoyer 39 bte 11
1000 Bruxelles – BELGIQUE
Tel.: + 32(0) 2.675.75.05
Fax: + 32(0) 2.675.72.70

E-mail: secretariat@autismeurope.org

Site Internet: www.autismeurope.org



For Diversity



Against Discrimination

Soutenue par la Commission
Européenne, DG EMPL. Le contenu
de ces pages ne reflète pas néces-
sairement la position ou l'opinion
de la Commission Européenne

AUTISME-EUROPE a.i.s.b.l.

Autisme-Europe assure une coordination efficace entre environ 85 associations membres de parents de personnes autistes dans 30 pays européens, les gouvernements et les institutions européennes et internationales.

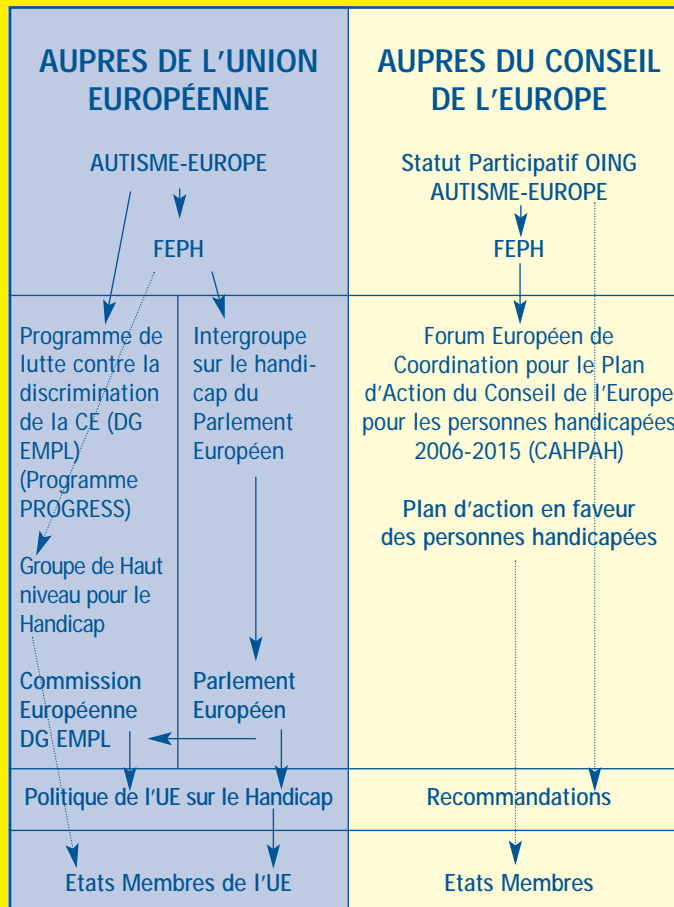
Autisme-Europe joue un rôle clé dans la sensibilisation de l'opinion publique et des décideurs européens à la problématique de l'autisme et dans la promotion des droits des personnes autistes et handicapées en situation de grande dépendance.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES	
UNION EUROPEENNE • Parlement Européen • Commission Européenne • Conseil Européen Fondée en 1992 27 Etats membres	CONSEIL DE L'EUROPE • Commissaire des droits d'Homme • Cour européenne des droits de l'Homme • Comité européen des droits sociaux Comité des Ministres Fondé en 1948 47 Etats membres
INSTRUMENTS POLITIQUES PRINCIPAUX	
Plan d'action en faveur des personnes handicapées	Plan d'action en faveur des personnes handicapées 2006-2015 Recommandations du Comité des Ministres Recommandations sur l'éducation et l'intégration des enfants avec TSA - 2006
INSTRUMENTS JURIDIQUES PRINCIPAUX	
Charte des droits fondamentaux Directive 2000/78/CE	Convention européenne pour la protection des droits de l'Homme Charte sociale européenne 1961 - 1996
DEFENSE DES DROITS FONDAMENTAUX	
AUPRES DE L'UE Soumettre des pétitions auprès du Parlement européen Participation des ONG à la définition du cadre juridique applicable à l'échelle européenne	AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE Actions auprès : • du Commissaire des droits de l'Homme • de la Cour européenne des droits de l'Homme • du Comité européen des droits sociaux

ACTIVITÉS AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

Afin de mettre en oeuvre ses objectifs et d'avoir davantage d'influence sur les politiques de l'UE, Autisme-Europe a construit des alliances stratégiques avec différents partenaires sociaux. Autisme-Europe est membre du Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH), de la Coalition Européenne pour la Vie dans la Communauté (ECCL) et la Plateforme Européenne des ONG sociales.

AE a également établi un dialogue structuré avec les institutions européennes et entretient aussi des contacts avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



SOUTENEZ AUTISME-EUROPE a.i.s.b.l.

- Devenez membre individuel: la cotisation annuelle est de 30€ et comprend l'abonnement d'un an à la revue LINK* (2 numéros par an)
- Devenez membre d'honneur : la cotisation annuelle est de 150€ et comprend l'abonnement d'un an à la revue LINK* (2 numéros par an)
- Abonnez-vous à LINK* (2 numéros par an): l'abonnement annuel est de 23€

Veillez envoyer le formulaire d'inscription à Autisme-Europe a.i.s.b.l. par email ou par fax.

Si vous êtes une association, vous pouvez devenir:

- **Membre effectif:**
association nationale composée d'une majorité de personnes atteintes d'autisme ou de parents de personnes autistes et dont le conseil d'administration est composé d'une majorité de personnes atteintes d'autisme ou de parents de personnes autistes (500 votes à l'Assemblée Générale). La cotisation annuelle est de 750€ avec des frais supplémentaires selon le nombre d'habitants dans le pays et le nombre d'associations membres d'Autisme-Europe.
- **Membre affilié:**
association régionale composée d'une majorité de personnes atteintes d'autisme ou de parents de personnes autistes et dont le conseil d'administration est composé d'une majorité de personnes atteintes d'autisme et de parents de personnes autistes (50 votes à l'Assemblée Générale). La cotisation annuelle est de 250€.
- **Membres associés:**
associations qui ne s'occupent pas exclusivement de l'autisme (par exemple, associations de personnes handicapées mentales) (20 votes à l'AG). La cotisation annuelle est de 500€.

Si vous êtes une association et souhaitez devenir membre vous devez envoyer une lettre officielle et y joindre vos statuts (traduits en anglais ou en français), vos comptes statutaires les plus récents, un résumé de tout ce que vous avez réalisé en faveur des personnes autistes et ce que vous espérez accomplir dans l'avenir, ainsi que les lettres de deux parrains qui sont membres effectifs ou associés d'Autisme-Europe. Votre candidature sera soumise à l'Assemblée Générale.